

Secrétaire (Gestion Publique) : Laurent LESPINASSE - DDFIP Logistique- Tél/05,46,00,39,53
Secrétaire adjoint (Gestion Publique) : Benjamin ESSAYAN - très Saint Aigulin - Tél / 05.46.04,95,99
Trésorier (Gestion Publique) : Claudine GAUTRONNEAU -très Rochefort Municipale Tél : 06.37.01.35.17
Trésorière adjointe (Gestion Fiscale) : Marguerite GUILLARD - SIE Marennnes - Tél / 05.46.85.83.58

COMPTE RENDU CAPL A DU 06 SEPTEMBRE 2011

La CAP locale du 06 septembre 2011 s'est réunie pour examiner les recours de notes des inspecteurs de la filière Gestion Publique. Cette CAPL présentait la particularité, comme elle se réunissait après le 01 septembre 2011 -date d'unification des statuts-, d'être commune aux deux filières Gestion Publique/Gestion Fiscale. Etaient donc présents tous les élus locaux à la CAP des Inspecteurs, qu'ils soient d'origine ex DGI ou ex DGCP.

Une restitution sur les résultats de la campagne de notation des inspecteurs était aussi à l'ordre du jour.

En début de séance, après lecture des déclarations liminaires de deux organisations syndicales, un débat s'est instauré sur le bien fondé de la présence dans la parité administrative du notateur final des dossiers examinés; après discussion, et suspension de séance à la demande des syndicats, le Président confirme la présence à la CAPL du notateur final. Plusieurs syndicats, dont FO, estime que c'est la présence du notateur de premier degré à la CAPL qui serait contestable. Aucun notateur de premier degré des dossiers examinés n'étant présent, la CAPL a continué ses travaux.

Cette première CAP commune a été l'occasion de mettre en lumière les différences d'approche entre les deux filières, liées à des histoires et à un vécu différents. En effet, dans la filière Gestion Publique tous les dossiers sont systématiquement débattus, même lorsque le « requérant » n'a pas expressément saisi un syndicat, alors que dans la filière Gestion Fiscale, les syndicats n'interviennent que sur les dossiers pour lesquels ils ont été mandatés par le collègue déposant le recours. Dans cette CAP, tous les dossiers ont été examinés individuellement portés soit par l'organisation syndicale mandatée, soit par les élus de la filière Gestion Publique.

Les dossiers en recours de note :

5 demandes de révision de note ont été formulées sur la campagne de notation 2011. Sur ces 5 dossiers, 4 inspecteurs étaient «consommants» en capital mois, et un non «consommant» ; les 5 recours visaient à une révision de la note chiffrée et l'un d'entre eux portait aussi sur une modification des appréciations littérales.

En contrepartie, un seul mois de réserve (+ 0,02) pouvait être distribué.

Après débat sur chaque dossier, et demande de suspension de séance par la parité administrative, le Président de la CAPL, qui a relevé l'excellente qualité des 5 dossiers examinés, a fait procéder au vote.

Un dossier se voit attribuer le mois de réserve ; un avancement d'un mois est accordé au dossier « non consommant » ; les appréciations littérales faisant l'objet d'un recours sont aussi très largement revues.

Il est précisé qu'il y a un vote par dossier et que le vote se déroule en 2 étapes :

- un premier vote sur le « bien fondé » du recours.
- un second vote sur « l'opportunité » d'un recours éventuel en CAP nationale.

Dans les 5 dossiers, les élus FO votent : POUR le bien fondé du dossier POUR le recours en CAPN. En effet, même pour les dossiers qui ont obtenu des mois de bonification et la révision de l'appréciation, il a paru souhaitable de voter « POUR » le recours possible en CAPN dans l'hypothèse où les collègues souhaiteraient un avancement à 3 mois ou une modification différente de l'appréciation.

Le point sur la campagne de notation :

En 2011, en Charente Maritime, 59 inspecteurs Filière Gestion Publique étaient notés, dont 50 hors douzième échelon, parmi lesquels 11 comptables et 39 non comptables. Le compte rendu (et les pourcentages) porte sur les 50 inspecteurs hors douzième échelon.

Le nombre de mois à attribuer était de 46 mois, dont un mois mis en réserve pour les recours en notation.

Le nombre d'inspecteurs comptables bonifiés à 3 mois est de 4, soit 36,36 % de la population comptable et 8 % de la totalité des 50 inspecteurs notés . 4 comptables ont également reçu une accélération d'avancement de 1 mois (soit 36,366% de la population comptable et 8% de la population totale).

Le nombre d'inspecteurs non comptables qui ont bénéficié d'un avancement à 3 mois est de 14, soit 35,89 % des inspecteurs non comptables et 28 % de la totalité des inspecteurs. 13 collègues ont eu une bonification d'un mois, soit 33,33 % des la population des inspecteurs non comptables et 26 % sur la totalité des inspecteurs.

Vos élus Force Ouvrière en CAP locale catégorie A

Nathalie BOURGUET et Isabelle HAMON